

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOU

SEANCE DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLOU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Madame Marie SEYEUX, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs SEYEUX Marie (*pouvoir de V. HERVE*) – RETIF Jean-Philippe – BOIREAU Christophe (*pouvoir de JM. POIRIER*)- RICHEL Marie-Christine - NOUVELLET Elisabeth - LEBEAUPIN Christophe - RAIMBAULT Fabrice - PLANCHENAULT Florence – LAMBERT Philippe - DANGUY Dominique - SAINT-JEAN Stéphanie (*pouvoir de J. GUION*).

EXCUSES : MM. POIRIER Jean-Marc (*pouvoir à C. BOIREAU*)- HERVE Véronique (*pouvoir à M. SEYEUX*) - GUION José (*pouvoir à S. SAINT JEAN*).

ABSENTE : MM. DE BRITO Maria-Rosa

SECRETAIRE de SEANCE : M. BOIREAU Christophe.

Pas de remarque sur le compte rendu du dernier conseil.

① INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Philippe LAMBERT devient conseiller municipal en remplacement de Simon HENTSCH démissionnaire. Avant d'intégrer les commissions communales, M. LAMBERT se donne le temps de la réflexion. Stéphanie SAINT-JEAN remplace Simon HENTSCH au SIUP Blou Neuillé. Un nouveau tableau du conseil municipal est établi.

② RETROCESSION PAR LA CCLL DES COMPETENCES PETITE ENFANCE, EQUIPEMENTS SPORTIFS COUVERTS ET ENSEIGNEMENT MUSICAL AUX COMMUNES MEMBRES

Suite à la réunion de la CDCI du lundi 10 octobre, seule la petite enfance a vocation à être reprise dans le nouveau Syndicat. Concernant les équipements sportifs, c'est non et il pourrait être trouvé un arrangement en ce qui concerne l'enseignement musical. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 voix pour) accepte la rétrocession à la commune de la compétence petite enfance (crèche, micro crèche, centres de Loisirs et RAM) aux communes au 31 décembre 2016.

③ CREATION D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL CHARGE DE LA PETITE ENFANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à la création d'un Syndicat Intercommunal chargé de la petite enfance. Il sera composé d'un président, un vice-président et des maires des communes de la com-com excepté Les Rosiers.

④ PLUi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable pour le transfert de la compétence communale « étude, élaboration, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes Loire-Longué.

⑤ RENOUVELLEMENT CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAF ET LA MSA

Le contrat avec la CAF et la MSA permet aux structures petite enfance de la CCLL d'obtenir des aides financières pour leur fonctionnement (ex. garderie périscolaire à Blou). Il va être renouvelé pour 4 ans. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer le nouveau contrat.

⑥ ROUTE DE VERNANTES

Un devis pour la mise en place de deux plateaux pour ralentir les véhicules Route de Vernantes est présenté. Sur le principe, le Conseil Municipal est d'accord. Une demande d'avis va être faite à l'ATD. De plus d'autre devis seront demandés.

7 BARRIERE LE LONG DU PARKING

Suite au dernier conseil, un deuxième devis est présenté pour la pose d'une barrière le long du nouveau parking Chemin du Boulevard. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise ALBERT de Blou qui est la mieux placée.

8 DISTRIBUTEUR A PAIN

La Renaissance étant fermée définitivement à la fin de l'année, la municipalité réfléchit à l'installation d'un distributeur de pain afin de pouvoir avoir du pain quotidiennement sur la Commune.

9 CIMETIERE

Mme le Maire est autorisée à lancer une consultation d'entreprise pour l'enlèvement d'un certain nombre de concessions abandonnées dans le cimetière.

10 QUESTIONS DIVERSES

⇒ Courrier de M. MILLET : le Conseil en prend note.

⇒ Barrière : il va être installé deux barrières à « la Citadelle » pour éviter le dépôt d'ordures sauvages.

⇒ Chauffage école : il serait préférable de faire une demande à la Mairie au lieu d'envoyer un courrier aux parents leur demandant de couvrir leurs enfants.

⇒ Salles communales : une visite aura lieu lors du prochain conseil.

⇒ Associations : le calendrier des fêtes sera établi le 19 octobre 2016 avec la préparation du Téléthon.

Préparation de l'Écho de Blou le 23 novembre 2016 à 20H00.

⇒ Repas des aînés : il aura lieu le dimanche 20 novembre 2016 à 12h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.